



Recommandation pour les rapports du CSTEP sur les performances économiques du secteur de l'aquaculture dans l'UE

CCA 2022-17

Juin 2022



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





Recommandation pour les rapports du CSTEP sur les performances économiques du secteur de l'aquaculture dans l'UE

Sommaire

Sommaire 2

Contexte 3

Recommandations..... 4



Contexte

Ce récent rapport du comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP)¹ sur les performances économiques du secteur de l'aquaculture dans l'UE au cours de l'année 2021 est le septième du genre. Il dresse un tableau complet des dernières informations disponibles sur la production, la valeur économique, la structure et la compétitivité du secteur de l'aquaculture aux niveaux national et européen.

La Commission européenne a récemment publié une étude d'impact sur l'aquaculture.² Le rapport indique que les répercussions constatées de l'aquaculture sont essentiellement de nature environnementale, et que la littérature scientifique traite rarement de l'impact économique de l'aquaculture européenne. Les rapports du CSTEP précédemment mentionnés sont de fait la principale source à laquelle il est fait référence. Les auteurs de l'étude d'impact ont recherché des documents complémentaires sur les répercussions économiques, mais n'ont obtenu qu'un petit nombre de publications pertinentes.

Le CCA s'inquiète du manque de publications scientifiques sur les aspects économiques de l'aquaculture européenne, car l'économie représente l'un des piliers fondamentaux de la durabilité. Le CCA a organisé un webinaire sur ce thème le 11 mars 2022. Au cours de cette conférence, le Dr Rasmus Nielsen, qui préside le groupe de travail sur la dimension économique de l'aquaculture au sein du CSTEP, a présenté le dernier rapport. Les participants au webinaire ont identifié d'importantes lacunes :

- Le CSTEP ne dispose pas d'experts spécialisés dans les domaines de l'économie et de la biologie spécifiques à l'aquaculture ; il ne dispose donc pas des connaissances requises dans ces deux domaines. Cela est d'autant plus préoccupant que les orientations stratégiques pour la période 2021-2030, ainsi que le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, soutiennent la mise en place d'une aquaculture durable et compétitive.
- Le CSTEP pourrait mettre à profit les données que les organisations de producteurs aquacoles recueillent auprès de leurs membres, afin de renforcer le modèle d'imputation et la modélisation des prévisions immédiates.
- Une procédure en deux temps contribuerait à améliorer la qualité des rapports du CSTEP. La première étape serait centrée sur la collecte de données et l'analyse, et la seconde étape sur une analyse économique plus poussée. Cette seconde étape pourrait nécessiter la création d'un sous-groupe d'experts chargé d'étudier des questions économiques et socioéconomiques liées au secteur de l'aquaculture dans l'UE.

Le rapport du CSTEP doit aussi comporter des indicateurs sur la durabilité économique de l'aquaculture.

¹https://stecf.jrc.ec.europa.eu/reports/economic/-/asset_publisher/d7le/document/id/2871698

² https://cinea.ec.europa.eu/publications/study-state-art-scientific-information-impacts-aquaculture-activities-europe_en



Recommandations

Dans ce contexte, le CCA recommande à la Commission européenne :

1. D'amender la décision de la Commission du 26 août 2005³ afin d'améliorer la représentation des experts en aquaculture au sein du CSTEP et d'habiliter le CCA à désigner une personne parmi ses membres.
2. D'explorer les possibilités d'impliquer les organisations de producteurs de l'UE dans la collecte de données.
3. D'encourager le CSTEP à introduire une procédure en deux temps et à inviter le CCA en tant qu'observateur au cours de la seconde étape.
4. D'encourager le CSTEP à élaborer et à inclure dans ses rapports des indicateurs de durabilité économique.

³ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32005D0629R\(01\)&from=FR](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32005D0629R(01)&from=FR)



Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)
Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : secretariat@aac-europe.org

Twitter : @aac_europe

<https://aac-europe.org/fr/>